

Assemblée générale du syndicat mixte Haute-Garonne Environnement Lundi 11 octobre 2021



Procès-verbal sommaire

Etaient présents : voir liste en annexe

M. Pascal Boureau, Président du Syndicat Haute-Garonne Environnement (HGE), ouvre la séance reportée à ce jour faute de quorum le lundi 4 octobre 2021. Il se réjouit de la présence de nombreux membres à cette assemblée générale et que les instances du Syndicat puissent à nouveau se dérouler avec la présence de tous. Même si le fonctionnement de HGE en a pâti en raison de la crise sanitaire, il a réussi maintenir son activité via les rencontres débats, les livraisons des outils pédagogiques et les assemblées générales. Il souhaite que HGE puisse à nouveau fonctionner de manière collégiale (au sein de son Conseil d'administration notamment) et de permettre ainsi que des propositions émergent. La recrudescence d'évènements climatiques de plus en plus violents rappelle la nécessité de poursuivre la transition énergétique. Le rôle des collectivités locales est primordial notamment par le biais de la commande publique. L'ensemble des actions publiques doit se faire en prenant compte l'impact de celui-ci sur l'environnement. Un changement de comportement des citoyens est observé, les collectivités locales doivent accompagner cette transition. C'est la mission à laquelle va s'atteler HGE avec la participation de ses membres. Quelle que soit la taille de la commune, des actions peuvent être mises en place pour contribuer à lutter contre le réchauffement climatique. Il remercie les participants de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Présentation du conseil d'administration et du Bureau
- Présentation du Syndicat
- Délégation de compétences au Président
- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- Demande d'adhésion
- Convention partenariale à la plateforme d'appuis aux territoires du Département de la Haute-Garonne
- Décision modificative
- Questions diverses

Présentation du conseil d'administration et du Bureau

M. Pascal Boureau indique qu'à la suite des élections départementales des 20 et 27 juin 2021, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a procédé à la désignation de ses membres au sein de commissions et organismes extérieurs. Pour Haute-Garonne Environnement, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a désigné les membres suivants :

M. Pascal Boureau
Mme Martine Croquette
Mme Laurence Degers
M. Victor Denouvion
M. Jean-Michel Fabre
Mme Sandrine Flouresses
M. Alain Gabrieli
M. Vincent Gibert
Mme Inès Goffre-Pedrosa
M. Didier Laffont
M. Christophe Lubac
Mme Lauriane Masella
Mme Anaïs Saint-Aubain
Mme Florence Siorat
M. Aurélien Taravella

Le conseil d'administration a pris acte de cette désignation à l'unanimité.

Comme le précise l'article 12 des statuts de Haute-Garonne Environnement, le renouvellement des conseils municipaux ou du Conseil départemental entraîne le renouvellement du Bureau dans son intégralité. Ainsi, ont été élus au Bureau :

- Président :

M. Pascal Boureau, Conseiller départemental du canton de Blagnac ;

- 1^{er} vice-président au titre du Conseil départemental :

M. Vincent Gibert, Conseiller départemental du canton Toulouse VIII ;

- 2^{ème} vice-présidente au titre du Conseil départemental :

Mme Laurence Degers, Conseillère départementale du canton Toulouse VII ;

- 3^{ème} vice-président au titre des communes :

Mme Nathalie Rumeau, Conseillère municipale de la commune de Paulhac ;

- Secrétaire :

Mme Laure Nadaud-Bassuel, Conseillère municipale de la commune de Villeneuve-Tolosane

M. Pascal Boureau souhaite que les membres du Bureau se présentent à l'assemblée générale.

En l'absence de M. Vincent Gibert, la parole est donnée Mme Laurence Degers. Elle indique qu'elle est élue du canton de Toulouse qui a la particularité d'être à la fois un canton citadin et rural (quartiers de Saint-Martin, Lardenne à Toulouse jusqu'à la forêt de Bouconne en passant notamment par la commune de Colomiers). Elle est aussi élue au Syndicat mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne. En charge au sein du Conseil départemental du sport et de la culture, elle se dit ravie de pouvoir participer aux travaux menés par le Syndicat.

Mme Nathalie Rumeau, adjointe dans la commune de Paulhac où elle est en charge de l'administration générale, de l'environnement, du développement durable, de la biodiversité et du réseau électrique. Elue vice-présidente lors de la précédente élection, elle souhaite pouvoir contribuer pleinement aux activités du Syndicat.

Mme Laure Nadaud-Bassuel indique qu'elle est Conseillère municipale déléguée à l'eau et à l'environnement dans la commune de Villeneuve-Tolosane, membre de la

commission écologie, environnement et développement durable à la Métropole de Toulouse ainsi qu'à la commission GEMAPI au sein du SIVOM Saudrune, Ariège, Garonne (SAGE).

M. Pascal Boureau souhaite que les instances de HGE se réunissent de manière plus régulière maintenant qu'une organisation plus simple semble possible et qu'un travail collégial aboutisse à des propositions concrètes pour les membres du Syndicat.

Présentation du Syndicat

Afin que les nouveaux élus puissent connaître mieux le Syndicat, une présentation de celui-ci est proposée. M. Pascal Boureau présente l'équipe administrative de HGE :

- Mme Annick Vezier, Directrice de la Transition Ecologique au Conseil départemental;
- Mme Stéphanie Labatut-Calle, Chef du Service Environnement;
- Mme Claire Barba, chargée de la réalisation d'outils pédagogiques et des animations ;
- Mme Claire Grosso-Durand, chargée de la réactualisation d'outils pédagogiques et des marchés publics ;
- Mme Marie Leost, chargée du secrétariat ;
- M. Christophe Canouet, chargé de l'organisation des rencontres-débats ;
- M. Jean-Christophe Gonzalez, chargé de la logistique des outils pédagogiques ;
- M. Xavier Mounié gestionnaire administratif et financier ;
- M. Didier Pirovano, chargé de la logistique des outils pédagogiques et des animations.

Ces agents sont mis à disposition par le Conseil départemental de la Haute-Garonne en temps-partiel (de 5% à 50 % du temps de travail).

Le Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement, créé en 1991 à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne, est composé de 287 communes du département, 88 associations et 10 organismes publics liés à l'environnement et/ou à l'éducation répartis sur l'ensemble du territoire haut-garonnais.

Le Syndicat a pour objectifs de mobiliser et susciter l'engagement du plus grand nombre, de faciliter et outiller ses membres pour réaliser des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable, découvrir et susciter les initiatives locales. Il a pour missions de favoriser les échanges, la concertation, de fédérer autour des sujets environnementaux tout en valorisant les expériences mais aussi sensibiliser, transmettre la connaissance et faire évoluer les pratiques environnementales sous forme ludique.

Pour cela, Haute-Garonne Environnement propose un programme varié (des rencontres-débats, visites de terrain, ciné-débat, colloque...), des contenus travaillés avec les acteurs locaux, experts, élus, organismes qui présentent leurs projets, témoignent de leur expérience et répondent aux questions sur les aspects réglementaires, humains, techniques, financiers. Mais aussi des outils pédagogiques complets ayant pour thématique : l'eau, les déchets, le gaspillage alimentaire, les

énergies, le bruit, le changement climatique, la biodiversité ou encore l'arbre (en cours de conception).

Si dans un premier temps ces outils pédagogiques étaient destinés aux collégiens, Haute-Garonne Environnement a une volonté d'élargir leur diffusion vers un public plus large (communes, associations, écoles...).

Ces kits se présentent sur des supports divers et variés : expositions, maquettes, mallettes, DVD, livrets, jeux, dépliants, films....

Pour rappel, l'ensemble de ses prestations est gratuite pour les membres du Syndicat.

Haute-Garonne Environnement est ouvert à toutes les propositions concernant des sujets à aborder lors de prochaines rencontres-débats ou en matière de partage d'expériences réussies par les communes ou les associations.

M. Christophe Canouet indique que les rencontres-débats au cours de l'année 2021 ont du se dérouler sous forme de webinaire (avec également une sortie). La fin de la crise sanitaire devrait permettre de revenir à une organisation des rencontres-débats en présentiel. Un format hybride (mi-présentiel mi-webinaire) pourrait être proposé afin d'offrir la possibilité à un maximum de personnes de pouvoir y participer. Six rencontres-débats ont été organisées :

- 28 janvier 2021 : le financement de la transition écologique ;
- 2 mars 2021 : les perturbateurs endocriniens ;
- 15 avril 2021 : la rénovation énergétique des logements privés ;
- 18 mai 2021 : zéro artificialisation nette des sols ;
- 29 juin 2021 ; gestion des eaux usées et des boues de stations d'épuration ;
- 15 septembre 2021 : visite technique du collège à énergie positive d'Escalquens.

Une assemblée générale le 1^{er} décembre viendra clore l'année. Concernant l'année 2022 et les rencontres-débats qui seront proposées, et ce dans l'esprit de travail collégial souhaité par M. Pascal Boureau, HGE est ouvert aux propositions émanant de ses membres. Des sujets sont d'ores-et-déjà proposés : la lutte contre les dépôts sauvages ; la réalisation des atlas de la biodiversité ; l'éco-mobilité scolaire ; les réseaux de chaleur, les polluants invisibles de l'eau ou encore la mise en place de la redevance incitative sur la collecte des déchets ménagers. M. Pascal Boureau évoque que le thème des écocides avait été proposé lors d'une dernière assemblée générale.

Mme Claire Barba présente le dernier outil pédagogique proposé par HGE qui se dénomme « Biodiversité au cœur de nos vies ! » Des professionnels de la biodiversité, des associations environnementales et des professeurs de l'Education nationale ont participé à l'élaboration de cet outil. L'outil biodiversité, dans sa déclinaison collège/grand public est actuellement visible à la Maison de la Biodiversité située à la forêt départementale de Buzet-sur-Tarn.

Il se compose :

- d'une maquette 3D-bois – lumineuse (présentation de six milieux naturels de la Haute-Garonne en relief à la fois tactile et lumineux);
- d'un jeu interactif (à double niveau scolaire : primaire et collège/grand public, élément en bois, jeu collaboratif et coopératif, de vingt-cinq minutes à une heure et quart de jeu possible) ;
- d'une borne multi-sensorielle (1,60 m de haut, 60 cm de large, découverte sur chaque face d'un milieu naturel : aquatique, montagnard, forestier et le sol) ;
- et de supports de communication (dépliant des défis saisonniers éco-gestes, plaquette de promotion de l'outil, cahier de jeu et naturaliste, brochures de connaissances et livret d'utilisation de l'outil).

A ce jour, cet outil est sorti dans seize communes et se trouve actuellement à Rieumes et à Vendine.

Mme Claire Grosso-Durand, indique que l'outil Energies est actuellement en cours de réactualisation. Il comporte plusieurs modules : une exposition, un cyclo-tube, un compteur énergie, un livret enseignant, un livret élève et un CD interactif. Actuellement, la réactualisation se porte sur le livret à l'attention des élèves (collégiens) et les panneaux pédagogiques. Le prestataire travaille dessus avec le concours de collégiens.

De nouveaux panneaux en bord de Garonne dans le cadre de l'exposition « au fil de l'eau » sont prévus (deux prochainement à Saint-Béat et des projets dans les communes de Fos, Valentine, Roques et Pinsaguel).

Actuellement, l'équipe de HGE travaille sur un nouvel outil pédagogique ayant pour thème l'arbre. L'objet de cet outil sera de sensibiliser à ce patrimoine naturel vital pour la planète et l'homme. Le mettre en lumière pour mieux comprendre cette richesse, changer notre regard sur le vivant pour mieux le protéger sous l'angle du développement durable. Un appel à volontaires est lancé pour participer au projet afin de constituer un comité de suivi. Le rôle de cette instance sera de suivre le projet et d'être consulté tout au long des étapes clés du projet. Il est composé d'experts, d'élus volontaires, de représentants de l'Education Nationale, de documentalistes, de professeurs et enseignants (en élémentaire), d'associations environnementales...

M. Pascal Boureau rappelle qu'un colloque ayant pour thème l'arbre et plus largement la forêt, conjointement organisé avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne, est programmé le mercredi 24 novembre prochain. Il se déroulera sous l'après-midi sous forme d'ateliers. Francis Hallé, botaniste et spécialiste des forêts primaires sera l'invité de marque de cette journée.

Il est demandé quels sont les délais pour la réservation de l'outil biodiversité. Mme Claire Barba indique que deux agents sont en charge de la réservation et la livraison des outils pédagogiques (M. Gonzalez et M. Pirovano). Compte tenu de la demande importante pour cet outil, l'anticipation de la réservation est nécessaire. Toutefois, le Syndicat ayant en sa possession cet outil en trois exemplaires (plus un de manière permanente à la forêt de Buzet), les demandes peuvent être satisfaites.

Délégation de compétences de l'assemblée générale au Président de Haute-Garonne Environnement

L'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet à l'assemblée générale de déléguer au Président un certain nombre des compétences qui sont les siennes, afin d'éviter d'avoir à se réunir pour délibérer dans les matières déléguées, en permettant de la sorte des prises de décision rapides par l'exécutif.

Il est proposé à l'assemblée générale d'examiner les différentes attributions suivantes qui pourraient être déléguées pour faciliter et fluidifier le fonctionnement de l'administration syndicale de façon à permettre des prises de décision rapides :

- de procéder, dans les limites ci-après définies, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 du CGCT et au a) de l'article L. 2221-5-1 du même code, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement du syndicat ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- d'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, dans les cas suivants :
 - saisine en demande, en défense ou intervention, y compris en référé, et représentation, devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif, y compris les juridictions spécialisées, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, dans le cadre de contentieux de l'annulation, de la responsabilité contractuelle ou non contractuelle, ou de tous autres contentieux, saisines ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts du syndicat ;
 - saisine en demande, en défense ou intervention, y compris en référé, et représentation, devant l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire, qu'il s'agisse de juridictions civiles, de juridictions pénales ou de toutes autres juridictions spécialisées, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, dans le cadre de tous contentieux, saisines ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts du syndicat ;
- de transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 € ;
- en référé ou devant le juge du fond, devant les juridictions de l'ordre administratif, en première instance, appel et cassation, y compris devant les juridictions d'instruction, de première instance, appel et cassation ;
- de réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de 500 000 euros par année civile ;
- de signer des contrats de prestation de service.
- qu'en cas d'empêchement, les décisions dans les matières déléguées seront prises par le 1^{er} vice-président.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide, à l'unanimité d'adopter la délégation de compétences de l'assemblée générale au Président du Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement.

Renouvellement de la commission d'appel d'offres

Suite aux élections départementales, il convient de renouveler les délégués pour la composition de la commission d'appel d'offres de Haute-Garonne Environnement, constituée de cinq titulaires et de cinq suppléants en plus du Président. Se sont présentés :

• Membres titulaires :

M. Pascal Boureau (Président, membre de droit), M. Thierry Chantran (Rieumes), M. Fabrice Graglia (Lacaugne), M. Bastien Ho (Carbonne), M. Bertrand Miro (Montmaurin), M. François Tudela (Vallègue).

• Membres suppléants :

M. Jean-Louis Astor (Labège), M. Joël Bruston (Lherm), M. Jean-Michel Fabre (CD31), Mme Claudine Peyre, (Mondonville), Mme Anne Vison (Aignes).

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide, à l'unanimité, le renouvellement des membres de la commission d'appel d'offres.

Il est demandé dans quel cas la commission se réunit. Mme Annick Vézier précise que la CAO attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée à partir de 214 000€ HT pour les marchés de fournitures et services et de 5 350 000€ HT pour les marchés de travaux, sauf en cas d'urgence impérieuse.

Demandes d'adhésion au Syndicat Haute-Garonne Environnement

Deux communes, Odars et Miramont-de-Comminges, ainsi que le Musée du bois et de la marqueterie ont fait part de leur volonté d'adhérer à HGE.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion des communes d'Odars et Miramont-de-Comminges ;
- de prendre acte la demande du Musée du bois et de la marqueterie d'être membre associé du syndicat.

Convention partenariale à la plateforme d'appuis aux territoires du Département de la Haute-Garonne

M. Pascal Boureau explique que le Conseil départemental de la Haute-Garonne met à disposition de tous les territoires une plateforme d'ingénierie gratuite pour accompagner les collectivités locales dans leur développement. Un pool de compétences à la disposition des communes urbaines, péri-urbaines et rurales. Sont associés à cet outil :

- le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ;
- Haute-Garonne tourisme ;
- Haute-Garonne numérique ;
- Haute-Garonne ingénierie ;
- Réseau 31 ;
- Haute-Garonne développement.

Il est proposé que HGE participe à cette plateforme.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la convention partenariale relative à la plateforme d'appuis aux territoires et de donner délégation au Président pour la signer.

Décision modificative pour l'exercice 2021

M. Xavier Mounié explique que pour effectuer les paiements des avances de l'outil pédagogique Energies et suite à un échange avec la paierie départementale, il est proposé :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D011 Charge à caractère général (F)	9 000 €	
D 02 Virement à la section investissement (F)		9 000 €
D 23 Immobilisations en cours (I)		9 000 €
R 021 Virement à la section fonctionnement (I)		9 000 €

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter ces virements de crédits.

Questions diverses

M. Jean-Michel Fabre, Vice-Président en charge de la Transition écologique, Mobilités douces, Logement, Habitat au Conseil départemental de la Haute-Garonne, remercie les membres présents dans cette nouvelle étape du Syndicat et souligne que l'évolution, impulsée par M. Pascal Boureau, a amené l'adhésion de nombreuses nouvelles communes et associations au cours des six dernières années. Au-delà des principales

missions évoquées précédemment, il est souhaité, notamment grâce à la présence au sein de HGE d'associations environnementales et de nouvelles communes, que le Syndicat soit une sorte de Parlement de l'environnement où seraient débattues les politiques pour ensuite s'associer aux décisions :

- que sur la question environnementale, avec notamment la politique de l'eau et le projet de territoire Garonne Amont.
- sur la biodiversité avec la protection des zones humides et la création d'un conservatoire des zones humides (plus de 400 hectares classés).
- sur les mobilités douces avec les réseaux express vélos et les voies vertes cyclables.
- en matière d'énergie tant sur la question de la consommation d'énergie et notamment l'isolation (bâtiments publics du Département mais aussi ceux des communes, des logements sociaux...) que sur la question de production d'énergie.
- en matière d'agriculture, d'agro-écologie, d'environnement et santé

Un travail de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs est souhaité par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Le Département se veut être un département éco-responsable ce qui nécessite un engagement collectif.

M. Pascal Boureau indique que HGE avait été sollicité par M. Nicolas Rostaing de la commune de Mauran concernant l'installation de la scierie de la société italienne Florian à Lannemezan (Hautes-Pyrénées). Il rappelle que le Conseil départemental de la Haute-Garonne a voté à l'unanimité un vœu afin d'obtenir des précisions quant à la portée de ce projet qui, pour l'instant, n'a pas obtenu de réponse de la part des autorités compétentes (Préfecture et Ministère de l'Agriculture).

M. Nicolas Rostaing indique qu'il n'a pas, lui non plus, d'informations complémentaires concernant ce sujet hormis le moratoire demandé par la Présidente de la Région Occitanie et que c'est pour cela qu'il avait interrogé le Syndicat.

M. Pascal Boureau propose qu'un courrier du Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne soit fait afin d'avoir des réponses précises aux interrogations qui sont celles à la fois des élus départementaux mais aussi des membres de HGE.

M. Jean-Michel Fabre souligne que ce dossier soulève la question plus générale de la biodiversité, de la filière bois et plus particulièrement du développement de ce secteur d'activité dans notre territoire. M. Pascal Boureau indique que c'est un sujet qui sera abordé lors du colloque sur l'arbre du 24 novembre prochain.

Il est également évoqué la question de la privatisation des forêts et la suppression de postes de gardes forestiers avec la crainte d'une déforestation programmée. A travers cette question, il est soulevé celle du devenir de l'Office national des forêts (ONF) qui voit son budget et ses effectifs diminués. Cette inquiétude a abouti à la rédaction d'un vœu de la part du Conseil départemental adressé au Premier ministre. Une prise de position commune avec d'autres départements sur ce sujet est proposée.

Il est abordé la gestion des forêts ariègeoises où suite à des opérations de déboisement, des résineux ont été plantés, notamment pour la filière bois, ce qui entraîne une dénaturation de la forêt.

Concernant la filière bois, il est précisé que l'association des communes forestières a identifié ce problème avec notamment un report des dépenses vers ces communes en raison de la défection de l'ONF.

M. Dominique Gilbon, association Les amis de la Terre, souhaite qu'une approche de ces questions soit faite de manière transversale. De plus, il propose que soit mis en avant, au sein du Syndicat et du Département, les actions portées par les associations et

un soutien notamment lors d'actions en justice qu'elles intentent lors d'atteinte à l'environnement.

Mme Isabelle Meiffren, commune de Tournefeuille, revient sur la question du développement de la filière bois avec la responsabilité qui doit être celle des élus de la Haute-Garonne en la matière. Elle pense qu'il conviendrait de prendre exemple du développement de ce secteur dans des régions de France telles que les Vosges.

M. Alain Moulard, commune de Bragayrac, rappelle que toutes ces questions qui viennent d'être évoquées sont liées à la question de l'économie, notamment de savoir vers quel type de société nous souhaitons nous orienter et quels sont les budgets qu'il convient de mettre en place pour accélérer transition économique. Une approche exclusivement centrée sur l'aspect environnemental ne pourrait réussir sans une approche conjointe avec l'économie.

Pour M. Pascal Boureau, la transition écologique est le moteur de la transition économique d'aujourd'hui et de demain et cela passe par un changement de paradigme qui doit permettre le maintien de l'espèce humaine sur la Terre. Le dernier rapport du Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'Evolution du Climat (GIEC) prévoit une augmentation en moyenne de 5° des températures à la fin du XXIème siècle (+10° sur les terres émergées). Il convient aussi d'agir sur la sobriété avec une lutte contre le gaspillage qui doit être intensifiée et une production qui doit être plus locale.

M. Jean-Michel Fabre souscrit aux idées qui ont été énoncées et notamment la place centrale de l'économie dans la réussite de la transition écologique centrale. Des décisions rapides doivent être prises tout en privilégiant la concertation.

M. Bastien Hö, commune de Carbonne, souhaite que le Syndicat puisse influencer sur les décisions du Conseil départemental. Il rappelle qu'en février 2020, le Département a financé le transport par hélicoptère de neige dans des stations de ski du Luchonnais. Il considère que le message envoyé par ce type d'action est en inéquation avec les intentions annoncées.

M. Eric Peyrucain, commune de Saint-Génies-Bellevue, revient sur le rapport du GIEC et l'augmentation à minima d'ici la fin de notre siècle des températures en moyenne de 1,5°. Il souhaiterait que HGE puisse expliquer ce qu'engendrera cette hausse des températures dans la vie quotidienne des Haut-Garonnais. De plus, il voudrait savoir s'il existe, à la disposition des communes, des outils qui puissent leur permettre de calculer leur empreinte carbone. Partant du constat que le numérique émet désormais plus de CO2 que le transport aérien, il souhaiterait, peut-être en lien avec Haute-Garonne Ingénierie, qu'une réflexion sur l'approche du numérique responsable soit abordée.

M. Jean-Michel Fabre précise que concernant le développement du numérique, qu'une approche responsable est souhaitable mais qu'il reste un outil essentiel dans la lutte contre les émissions de CO2. Le télétravail en est un exemple puisqu'il limite l'utilisation des transports. Il approuve la proposition d'une information sur la vie en Haute-Garonne avec une température moyenne de 1,5° en plus. Concernant des outils à proposer aux communes pour mesurer leur empreinte carbone, un kit pourrait être proposé afin d'aider les communes qui souhaitent produire leur bilan carbone.

Il évoque la question du développement du télétravail qui ne peut se faire qu'avec une bonne qualité de réseau et le déploiement du numérique dans l'ensemble du département. Or, à l'heure actuelle, ce n'est pas le cas. Il est donc incohérent de demander aux travailleurs de privilégier le télétravail à domicile afin de pas prendre de transport (public ou privé) si l'offre numérique n'est pas satisfaisante.

M. Bertrand Miro, commune de Montmaurin, revient sur le projet de scierie à Lannemezan en faisant le parallèle avec l'usine Fibre excellence de Saint-Gaudens qui est l'usine qui rejette le plus de particules fines en Occitanie. Il s'inquiète de l'installation de cette scierie dans les Hautes-Pyrénées qui pourrait engendrer d'importantes pollutions.

M. Pascal Boureau rappelle que le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'interroge, lui-aussi, sur ce projet et qu'il continue à suivre ce dossier.

Mme Martine Vitet, commune de Fonsorbes, rappelle que la ressource en eau va être amenée à diminuer et que sur le réseau d'approvisionnement, il a été relevé une perte de 30 % de l'eau distribuée en raison d'un système vieillissant. La réfection des réseaux de distribution de l'eau ne se fait que partiellement en raison des coûts très importants.

M. Jean-Michel Fabre souscrit à cette analyse et rappelle que le schéma départemental d'alimentation en eau potable a évoqué ce sujet. Dans certains territoires, le renouvellement des canalisations se fait tous les 250 ans. Pour les territoires les plus avancés, il se fait au bout de 80 ans. Au regard des budgets nécessaires, la sécurisation de l'alimentation en eau est la meilleure solution pour aborder ce problème. Aussi, un travail en commun des différentes collectivités, des différents syndicats est nécessaire.

M. Pascal Boureau évoque la possibilité pour le prochain colloque que soit abordé la question de l'économie face au changement climatique où des sociologues et philosophes pourraient être conviés afin d'avoir une vision globale.

M. Pascal Boureau indique, qu'en parallèle des outils pédagogiques qui sont de plus en plus demandés, de nombreuses demandes d'animations sont souhaitées par les membres de HGE mais aussi des écoles et des collèges. Afin de pouvoir répondre à ces demandes croissantes, des associations pourraient être sollicitées afin de proposer des animations. Celles-ci seraient rémunérées pour leur prestation. Cet appel à projet sera présenté prochainement. Madame Natacha Racinet, association DIRE, indique que cet appel à projet pourrait les intéresser.

M. Jean-Michel Fabre souhaite revenir sur le sujet des jardins collectif qui va être abordé par le Département lors d'un grand évènement au printemps prochain. Il convie les membres de HGE à participer à celui-ci. Cela servira de base pour la mise en place d'une politique départementale sur ce sujet.

M. Dominique Gilbon pense que la question de l'économie circulaire doit être abordée lors du colloque sur l'arbre considérant qu'il était un exemple probant pour expliquer l'économie circulaire.

Concernant le colloque sur l'arbre, il est précisé que la question de l'arbre sera abordée sous toutes ces acceptions y compris le bocage, l'agroforesterie...

Mme Hoéla Falip, chargée de mission communication en environnement, présente un guide pour organiser des événements écoresponsables. L'objectif de ce guide est de proposer un panel d'actions permettant de réduire l'incidence des événements que nous organisons, sur l'environnement. Sont proposées des bonnes pratiques à choisir en fonction du contexte, de la localisation géographique, des enjeux et des moyens mobilisables pour l'évènement. Se sont souvent des actions logiques, peu onéreuses réparties sur plusieurs thématiques :

- choix du site ;
- restauration ;
- économies d'eau ;
- gestion des déchets ;
- économie d'énergie ;
- transports/déplacements ;
- communication.

Le guide complet est téléchargeable sur le site internet de HGE.

Il est demandé comment HGE répond à la question de la politique des déchets sachant que c'est désormais une compétence régionale. M. Pascal Boureau indique que, notamment, avec les outils pédagogiques tel que celui ayant pour thème le gaspillage

alimentaire HGE aborde cette question. L'objectif étant celui qu'il n'y ait plus de déchets. Des communes, par exemple Blagnac, se sont engagées pour le zéro déchet. De plus, cette thématique pourrait être abordée lors d'une prochaine rencontre-débat.

M. Bastien Hô souhaiterait que soit abordé les sujets de l'incidence de la pollution lumineuse sur la biodiversité et la mortalité animalière sur le réseau routier. M. Pascal Boureau souscrit à ces propositions et propose qu'elles soient programmées lors de prochaines rencontres débats. M. Jean-Michel Fabre précise que concernant la pollution lumineuse, un travail a été engagé avec France Nature Environnement et qu'un appui de leur part est possible sur ce sujet.

Mme Joëlle Douarche, commune de Montesquieu-Volvestre, évoque la difficulté de la gestion des cimetières et notamment la question de l'entretien (action de désherbage ou pas). M. Pascal Boureau explique qu'il existe des exemples de collectivités qui ont abordé cette question et que des renseignements peuvent être apportées pour aider la commune de Montesquieu-Volvestre sur ce sujet. Mme Douarche précise qu'elle a déjà connaissance d'exemples et que la difficulté réside plutôt sur la communication aux administrés et l'acceptation de ses derniers. M. Jean-Michel Fabre indique que c'est un sujet qui peut être abordé lors des rencontres du débat-citoyen que propose le Département.

M. Pascal Boureau remercie les participants de leur présence et clôt l'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement.

Vu et transmis,

Pascal BOUREAU

Président

Haute-Garonne Environnement